

INSERTION PAR L'ÉCONOMIE

DES CONTRATS AIDÉS POUR FAVORISER LE RETOUR À L'ACTIVITÉ DES PUBLICS EN INSERTION ET PERMETTRE L'EXERCICE D'UNE SOLIDARITÉ RESPONSABLE



Le Département a créé en 2018 deux nouveaux dispositifs d'aide à l'embauche venant renforcer l'offre de service apportée à la fois aux employeurs et au public accompagné au titre du revenu de solidarité active : le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental (CUI-CAED), et le contrat insertion emploi Manche (CIEM). Des supports de communication ont été déployés pour rendre lisible et visible ces actions. Après plus d'un an de développement sur le territoire, et afin de partager avec l'ensemble des acteurs une première évaluation du dispositif, le Département a souhaité réaliser deux vidéos « témoignages » où employeurs et salariés témoignent de leurs expériences et des effets produits par le dispositif. La présentation de ces vidéos sera faite aux entreprises et collectivités partenaires le 24 mai à la Maison du Département, suivie d'un échange de témoignages. Un point presse vous est proposé en amont pour faire un point chiffré sur les dispositifs.

« Cet évènement a pour objectifs de promouvoir les dispositifs aidés du Département, de saluer l'engagement des entreprises et collectivités du territoire à nos côtés, et de mettre en lumière les compétences des bénéficiaires RSA de notre département », souligne Marc Lefèvre.

MARC LEFÈVRE
Président du conseil
départemental de la Manche

ANNE HAREL
Vice-présidente du conseil
départemental déléguée aux
affaires sociales

JEAN-PAUL RANCHIN
Conseiller départemental en
charge de l'insertion par
l'économie

vous convient au point presse de présentation des contrats aidés (CAED et CIEM),

[Le vendredi 24 mai 2019 à 9h à la Maison du Département \(Saint-Lô\)](#)

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr

Contrat Insertion Emploi Manche

Le CIEM est une aide à l'embauche versée aux employeurs du secteur marchand de la Manche qui recrutent un bénéficiaire du RSA, reconnu travailleur défavorisé en CDI ou CDD de 6 ou de 12 mois.

L'employeur s'engage à nommer et indemniser un tuteur au sein de son entreprise qui sera chargé de former et d'accompagner le nouveau salarié au poste de travail sur une durée minimale de 2 heures hebdomadaires.

En contrepartie, l'employeur perçoit une aide financière du Département, qui se décompose en 2 volets :

- Frais salariaux : prise en charge à hauteur de 50 % du SMIC horaire brut pour une quotité de travail comprise entre 20 et 35 heures
- Frais de tutorat : prise en charge de 50 % de la prime tutorat, plafonnée à 80 € mensuels.

Le référent insertion emploi est l'interlocuteur privilégié de l'entreprise et du salarié dans le cadre du CIEM.

Le CAED

Le contrat aidé départemental CUI-CAED (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Départemental), support du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objectif de faciliter l'accès durable à l'emploi des bénéficiaires du RSA de la Manche et de répondre aux besoins de recrutement du territoire.

Ce contrat concerne les employeurs du secteur non-marchand (collectivité publique, EPCI, associations...)

C'est un contrat de 6 mois minimum pouvant faire l'objet de renouvellements dans la limite de 24 mois maximum. La durée du travail est fixée au minimum à 20 heures hebdomadaires et jusqu'à 35 heures.

Le salarié recruté en CUI-CAED doit bénéficier à minima d'une action d'accompagnement et d'une action de formation.

L'employeur perçoit une aide financière du Département à hauteur de 60 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures de travail hebdomadaires.

Le service public de l'emploi (Pôle Emploi- Cap'emploi-Mission Locale) reste prescripteur, néanmoins les référents insertion emploi concourent à la mise en œuvre du dispositif.